



Automatisation portail de la copropriété

Par **GG_Echelle**, le **07/07/2014** à **20:56**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une petite copropriété qui compte 9 copropriétaires. Je souhaite automatiser le portail (vieille porte tres lourde) mais tout le monde n'utilise pas l'accès puisqu'il y a une petite cour intérieure et 2 garages.

Je précise que l'accès à l'immeuble se fait via une porte cochère par un digicode; l'automatisation ne concerne donc que peu d'utilisateur et n'affectera donc pas l'accès aux appartements.

Je souhaite savoir comment est voté ce type de travaux et qu'elle est la répartition des frais?

Merci d'avance

Par **pieton78**, le **13/07/2014** à **18:30**

Dans le Règlement de copropriété, l'entretien du portail doit être affecté de tantièmes. Pour automatiser le portail il faut une décision de l'A-G. à la majorité de l'art. 25 (501/1000èmes)